

## Dû don Dû

Gilles Arteau

---

Numéro 119, hiver 2015

Organisations artistiques : d'ici et d'ailleurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73279ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (imprimé)

1923-2764 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Arteau, G. (2015). Dû don Dû. *Inter*, (119), 25–29.

Matane, le 20 octobre 2014 — « Peut-être devons-nous choisir entre le seuil institutionnel et la rue ? Entre la reconnaissance et une certaine guérilla ? Sinon le fonctionnalisme seul déterminera notre avenir. » Ce vieux texte (voir la version originale page suivante) a été écrit au cœur du débat sur la reconnaissance du statut d'artiste et de ses droits. À la mi-octobre 2014, nous en voyons le risible avec les conséquences de la faillite de La Courte Échelle. C'est pourtant mieux en littérature, la perception des droits ! Et ne parlons pas des impairs de La Fabrique culturelle, financée par ailleurs par le CALQ ! Ce vieux texte date. Il date entre autres du début des années quatre-vingt-dix. Son titre est toujours juste, mais la réalité semble le contredire, tellement nous sommes soumis. Muets. Non pas désorganisés, mais trop et mal organisés.

Nous sommes alors en pleine bagarre pour l'AADRAV : nous collectons une à une les adhésions des membres, car ce nombre fera la différence. Nous voulons être l'association représentative des artistes réputés du domaine des arts visuels pour contrer le *corporatisme* des conseils unidisciplinaires et leur attachement aux diktats du marché de l'art. Au moment où j'écris ces lignes, le RCAAQ nous invite à participer au Gala des arts visuels, organisé conjointement avec l'Association des galeries d'art contemporain et le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. Sans gêne !

Nous avons perdu cette bagarre, car la Commission de reconnaissance, tribunal administratif, a accepté que les Conseils déversent leurs membres dans un pot commun en utilisant l'entourloupette « si tu ne dis pas non, tu consens ». Avec le recul, je crois que nous avons aussi perdu ceci : l'ouverture à toutes les pratiques. Le RCAAQ ne comportait pas la limitation *arts visuels*. Nous prétendions représenter les arts actuels autogérés. Et nous parlions d'œuvres composites en pensant à l'installation, à l'art vidéo, à l'art audio, au théâtre expérimental, etc. La loi 78 nous a logés en arts visuels.

Ce vieux texte débute en soulignant la prolifération des structures et des intermédiaires de représentation dans notre domaine. Depuis lors se sont ajoutés le CALQ (1994), la SODEQ (1995), les VVAP (1997), le CQAM (1998), l'Économie sociale (1999), les CRÉ (2004) et le RAIQ (2005). Les Conseils régionaux de la culture gagnent des galons et le ministère du même nom tire un tas de ficelles par son pouvoir de directive envers ses créatures – pouvoir qui amincit l'autonomie du CALQ –, par ses ententes avec les villes et les MRC, par sa gestion du réseau muséal qui inclut les centres d'exposition et les centres d'interprétation, sans compter qu'il garde par-devers lui les immobilisations, le patrimoine, le 1 % – trois volets qui nous ramènent à l'architecture – et les communications. Le virus s'est répandu.

Il y a eu des gains. Ceux qui sont financés au fonctionnement le sont maintenant sur quatre années. Mais quatre années sans augmentation ni indexation, c'est une diminution, n'est-ce pas ? Les ententes avec les villes, MRC et CRÉ favorisent la réapparition des baronnies régionales, mais aussi le développement d'activités et d'organismes qui auraient eu du mal à franchir le mur des critères et des protectorats nationaux ; ces ententes paritaires entraînent la hausse des investissements régionaux. Les subventions salariales dégressives sur trois ans ont contribué à la formation et au maintien à l'emploi d'un grand nombre de travailleurs culturels et à la survie d'autant d'artistes. Saviez-vous qu'en cet été 2014, le Couillard a réduit ces subventions à 30 semaines ? Convenons que dans la plupart des cas les conditions de production et de diffusion des œuvres se sont améliorées et que des mises en commun d'envergure comme La Filature, Méduse et TouTouT sont des succès.

Dans ce texte daté, nous voyons qu'une bonne part du travail de notre regroupement était consacrée à des études et au dépôt de mémoires pour influencer les orientations des décideurs. Il y aurait lieu de s'y remettre. Des sujets ? La pauvreté chez les artistes ; l'analyse des décisions de la Commission de reconnaissance et leurs conséquences sur la définition d'artiste ; l'analyse des directives du MCCQ au CALQ et leurs conséquences sur l'écologie des arts ; l'analyse des ententes territoriales ; et bien d'autres. Cela nous changerait du communiqué annuel du MAL qui se réjouit de ne pas subir de coupures pendant que des pans entiers des programmes sociaux sont rasés ! Gênant.

Ce texte est traversé par la question du « pour quoi faire ». Sa réponse ? « [F]aire ce que nous aimons faire. Comme survivre [la question de la survie...] pour produire des œuvres et faire des centres d'artistes. » Le premier segment est encore valide. En ce qui concerne la fabrication de centres d'artistes, force est de constater que nous ne sommes plus dans cette phase d'expansion. Il semble que les prédécesseurs dont je suis aurais saturé l'espace disponible – au Québec ? – et verrouillé les accès. Pas sûr ! Envahissez-les ! Suffit d'être les plus nombreux à l'assemblée générale annuelle. Prenez le contrôle et changez de cap ! Mais c'est peut-être l'outil lui-même qui n'est plus adapté.

Quant à la saturation, c'est le discours à la Simon Brault, fier PDG du CAC, convaincu de la surproduction dont nous serions, artistes, coupables. Cette étoile montréalaise nous promet un bel avenir ! Je maintiens que nous devons sans cesse nourrir notre profusion, car nous aimons faire de l'art. Ce texte, en fin de compte, est encore pertinent.

Voilà pourquoi j'en appelle à refonder notre réseau de réseaux. ◀

Entouré d'acolytes, Gilles Arteau fonde Obscure (1982-1997) et Folie/Culture ; il contribue à la création du RCAAQ (Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec) et des Ateliers de la Mezzanine. Poète sonore et performeur, il écrit pour ArboCyber, théâtre (?) et les Productions Recto-Verso. Avec BRUITTV, il crée de nombreuses œuvres sonores. Appuyé par les organismes artistiques et communautaires qui composent cette coopérative, il coordonne la réalisation de Méduse. Après le CLAC (Carrefour de la littérature, des arts et de la culture, à Mont-Joli), il devient directeur administratif du centre d'artistes Espace F en 2007, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il prépare actuellement la troisième édition de PHOS, événement majeur consacré aux usages de l'objet photographique dans les domaines des arts visuels, numériques, médiatiques et multi.

REGROUPEUR

L'exercice est pléthorique. Comme un accès de croissance boutonneuse, nous nous multiplions et trasons des noeuds. Une coalition par-ci (et pourquoi pas d'autres), une association par-là, quelques collectifs, deux ou trois coopératives, et par-dessus des alliances, des fronts, des regroupements... Comment échapper à la profusion des combines? Nous sommes à ce segment d'époque marqué par la micromélie et le gouvernement par les juges.

Ces phénomènes d'époques, s'ils semblent répondre à quelques mises en structure à force de gabarits moulants, relèvent tout de même de la plus simple déraison. Il nous faut faire avec.

L'atrophie du petit membre n'est pas une métaphore. Le local singulier, infiniment multiple, s'affiche éhonté. Qu'il s'agisse des affrontements inter-ethniques ou des guichets portables, des montre-bracelets à auto-diagnostic ou de la réapparition des tribus tziganes, le monde se miniaturise sous les formes du réversible, du jetable, de l'objet nomade et de l'éphémère.

Nous avons pour défi de concilier ces faits avec la durée.

En quoi ces considérations concernent-elles le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ), l'Association des artistes du domaine réputé des arts visuels (AADRAV), le Regroupement des artistes des centres alternatifs (RACA) ou le Front des artistes canadiens (CARFAC)?

Le RCAAQ

Membres réguliers

Articule  
Axe Néo-7  
Dazibao  
Espace Virtuel  
Espace : f  
Galerie d'art de Matane  
Horace  
Inter/Le Lieu  
L'Atelier d'Estampe Sagamie  
L'Oeil de Poisson

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec était fondé en septembre 1986 par les membres québécois d'ANNPAC-RACA, dans la foulée de l'assemblée générale de Vancouver, laquelle baignait dans les stratégies de survie.

Évidemment, bien que tardivement, ce nouvel organisme voyait le jour pour répondre à une situation spécifique du Québec: le local singulier.

La Chambre Blanche  
Langage Plus  
Oboro  
Obscure  
Optica  
Powerhouse  
Séquence  
Skol  
Vu

Moins de quatre ans plus tard, le RCAAQ a contribué à une progression appréciable des conditions de travail de ses centres membres, notamment au plan économique. À la suite de nombreuses analyses comparatives, et après nombre de représentations politiques auprès du ministère des Affaires culturelles du Québec, nos centres disposent aujourd'hui d'enveloppes budgétaires récurrentes quasi doublées. S'y ajoutent des montants compensatoires applicables au versement de cachets aux artistes.

Membres associés

Artexie  
Expression  
Infographie Canada  
P.R.I.M. Vidéo  
Tangente  
Vaste et Vague  
Vidéographe

Et notre regroupement des centres d'artistes autogérés est fier d'avoir coopéré de son mieux à la réorientation du programme d'aide du Conseil des Arts du Canada. Nous ne sommes pas étrangers

à cette garantie de financement triennal, et avons appuyé fortement ce retour anti-institutionnel à la notion fondamentale de "collectifs d'artistes". Nous connaissons et saurons utiliser l'impact budgétaire du moyen terme.

Voilà maintenant qu'après les trayons du MAC et du CAC, nous nous attaquons aux pis des municipalités et des régions!

L'argent, n'est-ce pas le jetable? La dépense. Le consumérisme.

J'écrivais, en 1988, quelques propos à ce sujet:

"L'argent, comme le temps horaire ou la distance des arpenteurs, dispose d'étalons de mesure. Ce que ni les artistes, ni les intervenants culturels ne sauraient remettre en cause, même en fabriquant des montres molles.

L'économie, avec ses institutions, les rituels auxquels elle nous soumet, ses pratiques quotidiennes autour des chèquiers, caisses enregistrees et mains tendues pour le pourboire, l'imaginaire du gain et des avoirs qu'elle entretient, l'économie donc est un véritable système culturel d'ensemble. Pas seulement le système régulateur de la circulation des monnaies, mais notre culture, au sens anthropologique.

Jean-Luc Godard raconte que le scénario vient de la comptabilité. Parce qu'au début du cinéma on tournait sans scénario, avec une vague

esquisse de synopsis, mais en dépensant, forcément; et que les bailleurs de fond devant la croissance des frais, ont exigé des assurances.

Qui niera que ce liquide, symboliquement papier-monnaie-mastercard-filons miniers, contribue inévitablement à rassurer et à nous donner accès à cette assurance à l'égard de quoi que ce soit, et à cette nécessité d'être bien, qui sont des états hautement désirables? Nous sommes tous pour le bien de tous, une fois le nôtre assuré.

Ces ergotages ne sont pas oiseux. Ils signifient trois choses. Que: riche ou pauvre, nous baignons dans l'argent comme dans notre culture.

Que: cet argent forme une masse sous contrôle, qui n'est distribuée qu'à travers un égouttoir variable, comme un soluté.

Et que si nous sommes sous le goutte-à-goutte de la perfusion lente, c'est que d'une façon ou de l'autre, nous y prenons notre pied.

Car, qu'avons-nous fait, et que faisons-nous, si ce n'est des centres d'artistes?

Donc, nous faisons des centres d'artistes. Et que devons-nous financer?

La réponse est: l'art et son financement.

Financer, c'est faire rouler l'économie, comme on dit. Financer l'assurance et le bien-être, au plan économique, c'est garantir la valeur du terme symbolique de l'échange qui correspond à une capacité de consommer. Consommer quoi? Ce que nous estimons nécessaire à notre bien-être. Qui n'est fondamentalement que le fait de faire ce que nous aimons faire. Comme survivre pour produire des oeuvres et faire des centres d'artistes.

Comment se traduit, dans l'économie de l'argent, cette valeur du terme symbolique? Par le salaire, la bourse, les dessous de table, les revenus sur capital, les honoraires, le fonds de pension, le cachet, la subvention...

Mais cette économie de l'argent, son symbolisme de la traite de tout et de rien, sa masse enfermée dans une piscine, elle est aussi l'économie foncière de la dépense.

Par exemple, pourquoi financer chaque fois à court terme? Année après année après chaque année financière. Comme si notre travail, celui des centres et celui des artistes, n'était pas appréciable sur trois ou cinq ans.

Ce qui ferait l'économie de trois ou cinq formulaires de vingt pages et plus ou moins dix jours de travail et quelques rubans de dactylo ou d'imprimante et de plusieurs livres de café et litres d'alcool et de centaines d'appels à frais virés... Ce qui donne quelques milliers de dollars multipliés par trois ou cinq.

Mais pareille économie serait soustraite de quoi? De la jouissance de dépenser. Celle, dans le cas présent, des industries du papier et des rubans de reproduction, des secrétariats et archivages des mandarinats et des fonctionnariats, des "designers" d'agendas et de lofts de rangement...

Mais pourquoi ne pas simplement nous redonner notre économie? Parce que cette économie de l'argent fondée sur la rareté ne donne qu'en rareté ailleurs. La piscine n'a pas de fuites. Ce qui veut dire que pareille économie ferait perdre bien des revenus dans bien des secteurs plutôt que d'augmenter la masse globale jusqu'au débordement.

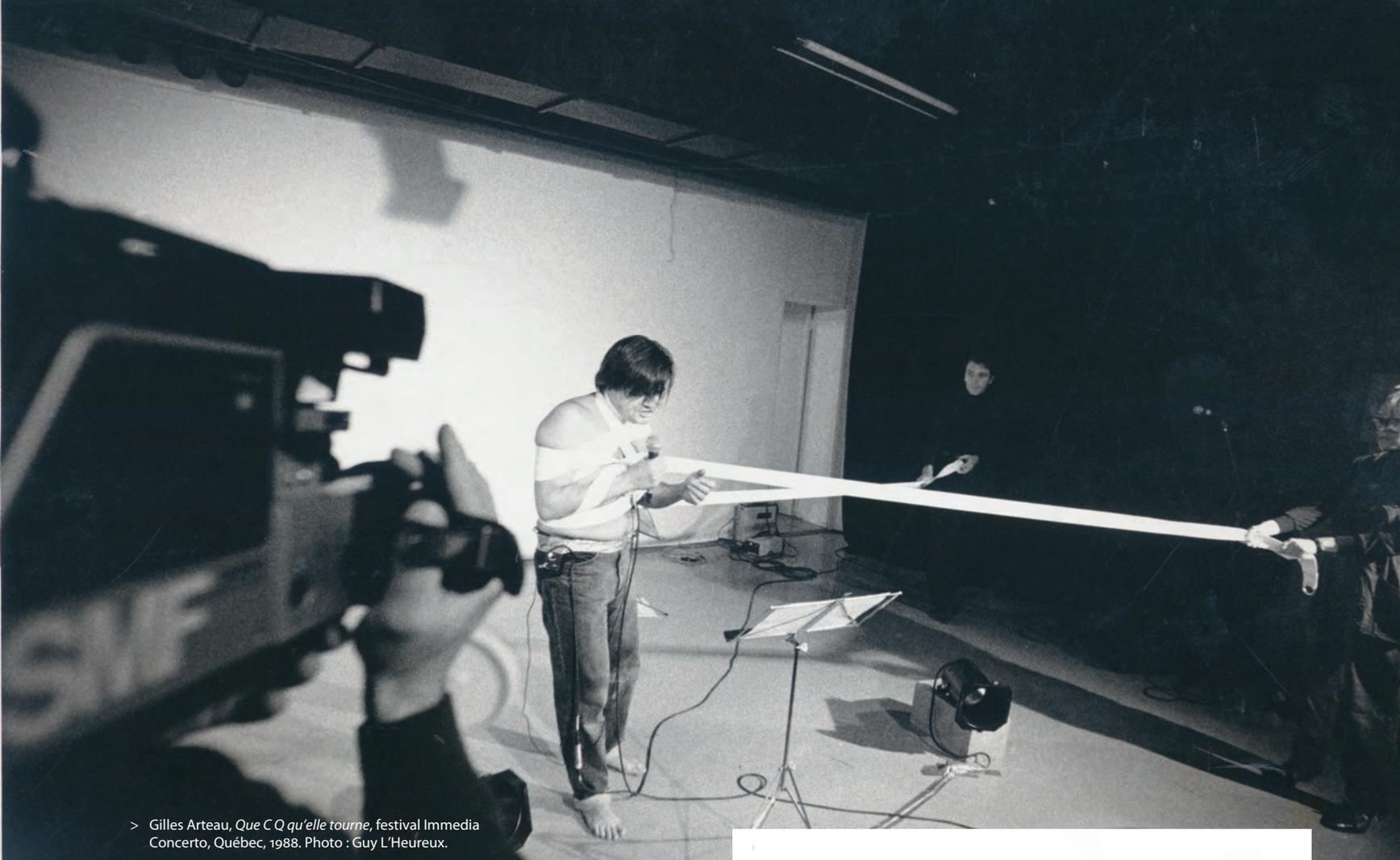
Mais aussi parce que trois ou cinq ans, c'est de l'histoire. C'est-à-dire de la durée.<sup>1</sup>

Et bien nous y sommes. Un petit pas appréciable est commis sur une voie profitable. Au sens strict. Ceux de placements, intérêts, prévisions comptables... le gouvernement par les banques.

Et alors, pour quoi faire?

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés a précisé, dès sa création, ses zones d'action: la représentation politique, la formation et l'information spécialisées, les projets spéciaux à portée artistique. Ce qu'il a mieux

<sup>1</sup> Bulletin de La Chambre Blanche, 1988, no 17



> Gilles Arteau, *Que CQ qu'elle tourne*, festival Immedia Concerto, Québec, 1988. Photo : Guy L'Heureux.

défini encore, ce sont les processus par lesquels les actions elles-mêmes sont choisies.

Les centres membres doivent prendre part à un minimum de trois assemblées générales par année. Autant d'occasions de faire le point, puis corriger et réactiver le travail. Autant d'occasions, surtout, d'échanger des cartes pour quiconque veut bien jouer; et qu'importe que ces cartes soient des trucs, des recattes éprouvées ou des échanges d'adresses.

Ces assemblées, exceptionnellement fréquentes, sont maîtresses du jeu. Elles déterminent s'il y aura ou non projet spécial à portée artistique. C'est ainsi que nous aurons contribué à la réalisation de Québec en régions (quatorze artistes des régions du Québec, autres que Québec et Montréal, exposait alors leurs travaux dans sept centres d'artistes montréalais, lançant la saison de l'automne 1987).

Cet été 1990, aux "Itérations" de la Fondation Danaë (Pouilly, France), treize artistes de l'installation, de la performance, de la vidéo et de la danse ainsi qu'une critique participeront aux événements de cette institution parallèle française. Et aux cartes postales d'artistes crochétés à un critique: six artistes de six régions du Québec en collaboration avec six critiques ont vu leur oeuvre commune publiée sous forme de cartes postales.

Ces assemblées des membres déterminent les supports et contenus d'information: un bulletin de liaison qui paraît quatre fois l'an, et le Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec qui devra être réédité dès l'automne 91.

Ces membres, réunis en assemblées générales déterminent annuellement les activités de formation qu'ils souhaitent:

- Séminaire sur la levée de fonds;
- Séminaire sur la gestion des événements spéciaux;
- Séminaire sur la promotion, la publicité et les relations publiques;
- Séminaire sur l'artiste et les nouvelles lois.

En toute logique, nos centres profitent de ces rencontres pour déterminer les questions majeures qui feront l'objet de recherches, analyses, avis et pressions:

- Mémoire sur la situation des centres d'artistes, auprès du MAC;
- Mémoire sur les nouvelles orientations du CACUM;
- Mémoire au Conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada,

Représentations à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, au sujet de la loi 78 (sur le statut professionnel des artistes du domaine des arts visuels);

Mémoire sur un programme d'aide aux conservateurs, critiques, historiens de l'art, administrateurs et programmeurs, au MAC;

Mémoire (à venir) sur les équipements culturels, au MAC;

Étude (à venir) sur le financement des arts par les municipalités;

Étude (à venir) sur le cinéma et la vidéo indépendante;

Étude (à venir) sur la structure régionale du ministère des Affaires culturelles;

Guide de déontologie;

Contrat-type;

Correspondances-essais au sujet de l'association d'artistes prévue à la loi 78. Nous y reviendrons...

Et enfin, cette assemblée nomme à chaque année les membres d'un conseil d'administration composé de trois représentants de la région de Montréal, deux représentants de la région de Québec et trois représentants des autres régions du Québec. Car le développement de la pratique et de la diffusion des arts visuels dans toutes et chacune des régions du Québec, Montréal y compris, est un enjeu fondamental de notre regroupement.

Ces régions, éphémères (!?!), ne sont-elles pas autant de miniatures qui s'imbriquent dans le singulier local?

Zones d'action et processus de décision n'épuisent pas le "pour quoi faire". Mais tous deux campent et délimitent le pouvoir. Dans le cas précis du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, ces zones d'action et ces processus de décision ont une double incidence bénéfique. D'une part, ils contraignent à l'implication des grappes unitaires (les centres sont à priori des collectifs, n'est-ce-pas?), d'autre part, ils fragmentent l'intervention sans en dénaturer l'origine.

Explications.

A cette échelle pourtant vaste du Québec et de notre membership, il est possible de se confronter face à face et de vive voix, à plusieurs reprises sur une courte durée. Comme il est possible de prendre en compte la géographie humaine qui dicte les accents.

Par ces zones d'action larges et leurs propriétés, il est possible d'écarteler le pouvoir entre lobby de couloirs et interventions artistiques. L'un guérit de l'autre. L'art rend risibles tous les pouvoirs.

Explications. Encore.

Le RCAAQ regroupe des grappes "fixées par un pédoncule net à un axe principal". Tout au moins devraient l'être. Ces faisceaux (un pédoncule cérébral réunit plusieurs fibres nerveuses) peuvent composer une revue, un centre d'accès vidéo/audio, une galerie parallèle, un atelier photo/info/graphique... En fait, chacune de ces grappes se fabrique pour faire naître. Et ce qui naît se montre, quoi qu'il en veuille.

Dans ce contexte, peut-on imaginer un regroupement de centres d'artistes qui n'ait pas principalement à se passionner de création artistique? Le RCAAQ est d'abord un intervenant artistique puis un représentant du commerce socio-culturel.

Ce qu'ANNPAC/RACA n'est pas, parce que son dénominateur commun est trop petit, et ses mandats réduits à l'affairisme. Apprécions tout de même ses égapes annuelles.

Ces explications taisent-elles les "pour quoi faire?" Certes pas.

"Que revendiquons-nous? 1% et un statut?"

Vous avez lu la nouvelle? Après de longues études, notre société reconnaît la surdité professionnelle comme une maladie qui atteint les proportions d'un véritable fléau. René Payant sourirait! Et quelles sont nos recommandations paritaires (patron=syndicat) à cet égard? Que l'on réduise de 50% d'ici à dix ans le nombre de victimes.

À l'AGA d'ANNPAC-RACA à Vancouver, quelqu'un avait désigné le réseau des centres d'artistes comme un immense musée vivant. Nous réclamons sûrement davantage pour nous qui faisons notre épicerie, notre blanchisserie et payons un logis que pour ceux qui vivent aux dépens des héritages. Je parle des musées et autres enceintes éléphantesques des arts traditionnels et des arts du divertissement.

Mais est-ce bien sûr que nous revendiquons cela? Avez-vous remarqué, dans l'actualité récente, que bien des artistes, et organismes artistiques, et fonctionnaires politiques, s'inquiètent de la prolifération des écoles d'art qui amènent, sur le marché des

7  
pigistes nomades, un lot de jeunes pour qui il n'y a pas d'emploi, comme on dirait au théâtre. Sans compter les autodidactes.

Revendiquons-nous, non pas leur disparition, mais quelques pourcentages de moins de leur nombre? Y a-t-il trop de prétendants au statut d'artiste? Un tel surplus qu'ils risquent de créer des centres d'artistes?

Un moratoire? Un contingentement?

En tant que centres d'artistes, et en tant qu'artistes, ne devrions-nous pas nous réjouir de notre propre pullulement? De cette sorte de parasitage excessif qui ne pourra que faire croître notre dépense aux dépens de leur rareté? Mais n'avons-nous pas conservé entre nous ce sacré de l'art qui en contrôle la consommation en silence et du bout des pieds, comme si nous étions des tabernacles? Et ne sommes-nous pas porteurs vaillants du cliché des professionnels opposés à l'amateurisme? Et semblable prolifération ne met-elle pas en péril ces sacrés professionnels que nous aimerions bien être? Car alors, quelle assurance! Et enfin, un diplômé d'école d'art...<sup>2</sup>

Entre nous, que faisons-nous de ce que nous revendiquons financer?

L'AADRAV.

"More encore", comme dirait Christian Marclay. Une de plus: l'Association des Artistes du Domaine réputé des Arts visuels. Réputé car considéré comme. Association toute récente née sous l'impératif de la reconnaissance d'un statut juridique aux artistes professionnels du domaine des arts visuels par l'Assemblée nationale du Québec. Association dont la mesure du pouvoir est soumise à la décision d'un tribunal administratif: la Commission de reconnaissance des associations d'artistes. Le gouvernement... par les juges.

La loi 78 (et non pas 178) a suscité une avalanche de louanges, non seulement dans la mosaïque canadienne mais aussi de l'étranger plus lointain. Parce qu'elle crée un précédent sur lequel pourraient prendre appui bien d'autres milieux artistiques, en cherchant de façon originale à corriger notre vulnérabilité à l'égard des diffuseurs, et à nous doter d'un instrument juridique susceptible de retomber au plan fiscal, au plan des relations de travail et des programmes sociaux.

Comment? Par deux moyens qui sont autant d'étapes.

Le premier:

La loi 78 rend obligatoire la signature d'un contrat écrit entre tout artiste (qu'il soit reconnu ou ne soit pas reconnu professionnel) et tout diffuseur (qu'il s'agisse d'un musée, d'une galerie ou d'un bar). Les choses qui doivent apparaître au contrat confient à la négociation entre l'artiste et le diffuseur des aspects comme la cession de droits ou l'octroi de licence, la consignation d'œuvres, la part des sommes dues à l'artiste...

Ce premier aspect de la loi est une suite de modalités contraignantes qui garantissent une réelle protection individuelle, à la condition expresse que chaque artiste connaisse et préserve ses nouveaux droits.

Le second:

La loi 78 établit les mécanismes de représentation et de négociation d'ententes collectives, mécanismes qui pourraient, avec le temps (va tout s'en va), justifier la rédaction d'un simili code du travail adapté à des relations employeurs/employés discontinues.

De facto, la loi anticipe sur la réalité en prévoyant un seul et unique regroupement d'associations ou une seule et unique association représentative de tous les artistes professionnels du domaine des arts visuels. L'un ou l'autre, pas les deux.

À ce jour, ces artistes sont représentés dans un désordre rutilant parfois par des conseils corporatistes, d'autres fois par des collectifs qui sont à la fois diffuseur et producteur, souventes fois par des porte-voix au coup par coup. Tout cela rendu plus confus encore par les divisions disciplinaires ou l'inclusion à des coalitions fourra tout. Voyez le brassé-camarade! Autogéré?

Et de quels enjeux exclusifs sera chargé ce nouvel organisme? Contrat-type. Adaptation des régimes fiscaux. Perception des sommes dues à un artiste, ce qui ouvre la voie à la furia des droits d'auteurs. Fonds de pension, régimes d'assurance, sécurité du revenu, santé et sécurité au travail, cachet et droits d'exposition...

Paradoxe.

Nous avons voulu ces améliorations à nos conditions sociales. Davantage de ressources économiques pour nos collectifs. De meilleures conditions de

revenus pour nos employés et pour les artistes. Un accès avantageux au statut de travailleur autonome pour les fins de l'impôt. La protection de nos œuvres quant à l'utilisation subséquente qui en est faite: exposition, vente, reproduction, intégrité...

Avons-nous voulu nous ammailler dans les filets des formulaires, circulaires, requêtes, commissions, arbitrages, recours juridiques, livres comptables, registres, fideli commis, contrats, mandats...

Remplacez les fous par les artistes:

"...il fallait chercher comment les fous étaient reconnus, mis à part, exclus de la société; internés et traités; quelles institutions étaient destinées à les accueillir et à les retenir, à les soigner parfois; quelles instances décidaient de leur folie et selon quels critères;... bref dans quel réseau d'institutions et de pratiques le fou se trouvait à la fois pris et défini. Or, ce réseau, lorsqu'on examine son fonctionnement et les justifications qu'on en donnait à l'époque, apparaît très cohérent et très bien ajusté: tout un savoir précis et articulé se trouve engagé en lui...

... j'ai entrepris l'analyse d'un savoir dont le corps visible n'est pas le discours théorique ou scientifique, ni la littérature non plus, mais une pratique quotidienne et réglée."<sup>3</sup>

Nous sommes les heureux gagnants d'un enfermement bureaucratique et judiciaire qui répond et ira au-delà de nos attentes. Nous voici armés de crédibilité, légitimité, pouvoirs contractuels et corporatistes, stabilités de financement. Pour quoi faire?

Un autre agglomérat associatif numéroté ∞ puisqu'est infinie cette harassante volonté du bien des autres (n'est-ce pas ultimement le souci de soi?) qui nous convainc de l'instaurer nonobstant qu'ils s'en abstiennent par avance? Principes, intentionnalité, règles, toute loi est un devis de comportements.

S'il fallait que la fabrication de l'art relève de la jouissance, sa régie pourrait-elle être autre que micromélique, enveloppée et tenue par l'ossature dermique de l'artiste, et, par puision pré-pensée, hors-la-loi?

<sup>3</sup> Michel Foucault. Titres et travaux, plaquette aux professeurs du Collège de France.

Dre là les conditions socio-économiques de l'artiste échappent aux coutumes normées. L'artiste joue en permanence sa virtualité à prélever tout et rien par ponctions ponctuelles perverses à l'égard des continuum d'états productifs qui définissent les liens employeurs -- employés, y compris le travailleur autonome quotidiennement à l'emploi de ses usagers, clients, bénéficiaires et dupes.

Les jouisseurs de l'économie sont ceux-là qui se déchangent des formes salariales, qu'ils se privent délibérément des sécurités nées de l'abandon de l'autonomie de leur propre temps, ou s'empiffrent des rendements spéculatifs et autres héritages.

Le roi et l'artiste se font souvent face aux extrémités du marché.

Mais alors, que faire? Tout d'abord, et de toute urgence, bien qu'avec la calme lenteur nécessaire, voir. Voir avec CARFAC que la loi C-60 ne couvre pas les oeuvres composites, telles l'installation, la performance, la vidéo, le cinéma indépendant, l'art audio, la poésie visuelle et sonore...

C-60

"oeuvre artistique" Sont compris parmi les oeuvres artistiques les oeuvres de peinture, de dessin, de sculpture et les oeuvres artistiques dues à des artisans, les oeuvres d'art architecturales, les gravures et photographies ainsi que les graphiques, les cartes géographiques et marines et les plans.

Voir que la définition de l'artiste doit être la plus ouverte possible, même à l'encontre de nos éventuels privilèges.

Textes normatifs de l'UNESCO

"On entend par "artiste" toute personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la récréation d'oeuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque."

Voir que la perception des sommes qui sont dues à l'artiste, y compris les droits d'auteur, doit être autogérée par les artistes et pour les artistes. ce qui signifie que cette perception doit avoir pour perspective non seulement les redevances individuelles souhaitables, mais pour des projets collectifs novateurs. Tel un fonds de stabilisation de revenus minima garantis? Ou la constitution d'un capital de risque applicable à des projets artistiques entérinés par les membres? Car, à quoi bon se farcir l'énorme merdier de la perception s'il ne sert qu'à enrichir ceux qui exposent et vendent déjà, ou pire encore, ceux qui percolent? N'avons-nous pas principalement à nous préoccuper de création artistique?

Voir le piège surtout, et entretenir les ressorts. Car, nous sommes devant un défi tactique colossal. A compter de maintenant, nous devons forcer l'interprétation des lois, ce qui débute avec leur rédaction, et est bien la seule façon de nommer les juges.

Loi 78

"arts visuels" La production d'oeuvres originales de recherche ou d'expression uniques ou d'un nombre limité d'exemplaires, exprimés par la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, l'illustration, la photographie, les arts textiles, l'installation, la performance, la vidéo d'art, ou toute autre forme d'expression de même nature.

Loi 78

A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, qui satisfait aux conditions suivantes:

1° il se déclare artiste professionnel;

2° il crée des oeuvres pour son propre compte;

3° ses oeuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;

4° il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

Les juges. Leur salaire fait foi de la puissance du mensonge honteux qui leur fait détenir sous robe la vérocité vorace des pouvoirs qu'ils incarnent. Sauf qu'ils ne parlent que par rebonds à l'écrit. Ce qui dévalorise la parole.

Nous en sommes là. Nous avons des moyens sauvages et nomades. Les signaux optiques sont de la puissance des mots en fumée et plus rapides que le téléphone arabe. Et le droit qu'on a résulte des décisions vives partagées.

Pour quoi faire?

Nous voulions dès 1976 établir un véritable réseau d'échanges entre chacun des collectifs dirigeant l'un des centres et, pour ce faire, recourir à la technologie informatique. Ni ce réseau d'échanges (qui devait multiplier la circulation des oeuvres, les rencontres d'artistes de provenances diverses et l'accès à l'information...) ni l'implantation des moyens informatiques ne sont, à ce jour, vraiment performants.

Et pourtant, il faut bien convenir que nous sommes devenus un maillon de la chaîne institutionnelle. Que nous sommes reconnus par les gouvernements et autres subventionneurs, et que nous faisons l'envie des artistes d'autres pays. Que nous sommes un interlocuteur incontournable dans la redéfinition des programmes des organismes d'appui.

Ces résultats fort positifs contiennent des signaux d'alarme, puisque nous risquons de plus en plus d'administration, de plus en plus de représentation politique, de plus en plus de contraintes de respectabilité...

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec est à la fois l'aboutissement de quinze ans d'histoire, et le commencement d'une autre histoire collective des regroupements d'artistes. Nous prenons au vol une modalité fonctionnelle de prise en charge par les artistes eux-mêmes des conditions de production et de diffusion de leurs oeuvres. Cette modalité apparentée aux formules coopératives est venue remplacer les manifestes et mouvements artistiques des années quarante et cinquante. Sans autre position "idéologique" que la gestion autonome et quelques critères de définition, nous avons laissé derrière les actions "contestataires" qui ont contribué à la place sociale de l'artiste. Un espace social, c'est aussi un espace politique.

Peut-être devons-nous choisir entre le seuil institutionnel et la rue? Entre la reconnaissance et une certaine guérilla? Sinon, le fonctionnalisme seul déterminera notre avenir.<sup>4</sup>

Zones d'action et processus de décision n'épuisent pas le "pour quoi faire". Mais en ce cas comme ailleurs, ne délimitent-ils pas la pratique du pouvoir? Dans le cadre d'une association d'individus dits artistes professionnels, n'y a-t-il rien à tirer des objets nomades?

"...je les nomme objets nomades parce qu'ils ont en commun d'être légers, sans attache, portés par chaque individu, et non plus, comme les biens de consommation dominants de la forme (sociale) précédente, d'être des moyens de déplacement... ou placés à domicile... et reliés à des réseaux."<sup>5</sup>

Les armes, les vêtements, la montre, les baladeurs, le téléphone sans fil, l'ordinateur et le téléfax portables, les banques de sperme, le clonage, le clip et l'échantillonneur numérique, la télécommande, les implants prothétiques, les senseurs optiques, l'auberge Dada, "et que m'importe alors Jean Genêt que tu bandes..."

"L'homme, comme l'objet, y sera nomade, sans adresse ni famille stable, porteur sur lui, en lui, de tout ce qui fera sa valeur sociale..."<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec. Avant-propos, Montréal, 1989.

<sup>5</sup> Jacques Attali. Lignes d'horizon. Fayard, 1990.

<sup>6</sup> Jacques Attali. Lignes d'horizon. Fayard, 1990.

Se soumettre à des règles de droit? Ce serait nier la violence de l'artiste. Et du réversible. Nous ne devons durer que par cumul d'instant, loin des longueurs consensuelles.

Vive rien.

Gilles Arteau  
pour le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec